



Achat d'une maison ancienne

Par **aurore52230**, le **28/06/2010** à **13:34**

Bonjour,

Je souhaite savoir ce que je suis en droit de demander à une personne qui veut me vendre son bien (ici une maison ancienne de 1789)?

Nous avons pu constater sur le bien qui est à vendre, que des fissures inquiétantes se situent de part et d'autre d'un angle extérieur, que suis-je en droit de lui demander comme analyse ?

Cordialement

Aurore MATHIEU

Par **chris_Idv**, le **28/06/2010** à **14:34**

Bonjour,

2 aspects sont possibles:

1) les documents que le vendeur doit obligatoirement présenter à l'acheteur (recherche d'amiante, de plomb s'il y a lieu, bilan énergétique, état des risques naturels...) mais dans votre cas cela ne servira à mon avis pas à grand chose

2) les documents que l'acheteur peut demander au vendeur, mais sans obligation d'une part, ni de l'autre:

o rapport d'expert immobilier

o contrôle d'un architecte (éventuellement des Batiments de France) etc...

Dans la situation que vous décrivez (présences de fissures d'angle) je vous suggère de faire appel à un architecte (diplômé) ou éventuellement à un ingénieur en structure/maçonnerie, si nécessaire à vos seuls frais, afin de connaître précisément l'état du bâtiment avant d'aller plus loin.

Cordialement,